

MAIRIE DE



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2011

Compte-rendu affiché le : 20 juin 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 20 juin 2011

N° 11-05-05

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2011

OBJET :

**DSP Foires et Marchés –
Choix du délégataire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Gérard ESCALES - Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Ennemonde MURGUE à Jean Yves CHARBONNIER – Muriel ORIOL à Odile CLAVIERES – Gérard RIBOT à Henri COMBE – Marie-Claude LYONNET à Gérard ESCALES – Claudette FAU à Laurent SAFANJON – Robert VIAELLE à Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Alain RENAUDIER à Philippe DENIS – Sophie DURY à Mireille PAULET.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	21/06/2011
Accusé réception le	21/06/2011
Numéro de l'acte	11-05-05

OBJET DE LA DELIBERATION :

DSP FOIRES ET MARCHES – CHOIX DU DELEGATAIRE

Monsieur le Maire rend compte du déroulement de la procédure pour la délégation de service public relative à la gestion des droits de place des foires et marchés.

Celle-ci arrivant à son terme le 30 juin 2011, le Conseil municipal a, par délibération du 17 mars 2011, approuvé le principe de délégation de service public ainsi que le cahier des charges et a décidé, en application de l'article L1411-12 du CGCT de lancer une procédure simplifiée.

Après publication le 18 avril 2011 d'un avis d'appel à la concurrence dans un journal d'annonces légales, La Tribune Le Progrès, quatre sociétés ont retiré le cahier des charges. Une seule a déposé une proposition. Il s'agit de la Société MOUNIER et associés, établie à VIRE.

Celle-ci a proposé une redevance annuelle forfaitaire de 5 200 €. Après négociation, la proposition s'élève à 6 500 €.

Je vous propose donc de confier la délégation de service public de gestion des droits de place des Foires et Marchés à la Société MOUNIER, pour la période de six ans moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 6 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

▪ **AUTORISE** le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune le contrat de Délégation de Service Public des droits de place des Foires et Marchés avec la Société MOUNIER pour une durée de six ans à compter du 1^{er} juillet 2011 moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 6 500 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 juin 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	21/06/2011
Accusé réception le	21/06/2011
Numéro de l'acte	11-05-05